



Service Public d'Assainissement Non Collectif



ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vidanger votre fosse à un tarif attractif

Communauté de communes des 3 Provinces
21, rue de l'ancienne gare - 18600 SANCOINS
Tel : 02.48.80.09.28 - Fax : 02.48.80.07.69
Courriel : spanc@cc3p.fr - Site Internet : www.cc3p.fr



CDC DES 3 PROVINCES
21, rue de l'ancienne gare - 18600 SANCOINS
Tél : 02-48-80-09-28
Courriel : spanc@cc3p.fr

FICHE D'ADHESION AU SERVICE D'ENTRETIEN
(à remettre à la Communauté de Communes - Service SPANC)

Nom : Prénom :

Adresse des travaux :

Téléphone (*obligatoire*)

Fixe : Portable :

Adresse de facturation (*si différente*) :

Date de vidange souhaitée :

Fosse septique (nombre : et/ou volume :)

Fosse toutes eaux (nombre : et/ou volume :)

Bac à graisse (nombre : et/ou volume :)

Débouchage canalisation eaux usées

Longueur de tuyaux nécessaire pour la vidange : mètres

LES FOSSES DOIVENT ETRE DEGAGEES

L'envoi de ce bulletin ne vous engage pas à réaliser la prestation.

Si vous êtes intéressé par ce service, un bon de commande vous sera transmis pour confirmation.

La Communauté de Communes des 3 Provinces vous propose l'entretien de vos installations d'assainissement non collectif

Cette prestation est assurée sur les **11 communes du territoire intercommunal** composé d'Augy-sur-Aubois, Chaumont, Givardon, Grossouvre, Mornay-sur-Allier, Neuilly-en-Dun, Neuvy-le-Barrois, Sagonne, Saint-Aignan-des-Noyers, Sancoins et Véreaux.

Bénéfices de ce service

- Diminuer les coûts de vidange.
- Faciliter les contrôles de bon fonctionnement.
- Garantir et améliorer le bon fonctionnement des installations.



2 TYPES D'INTERVENTIONS

Interventions groupées

- ① Vous vous inscrivez à l'aide du formulaire d'inscription ci-joint que vous remettez au SPANC.
- ② Le SPANC regroupe les demandes et les transmet à la SRA SAVAC.
- ③ Les interventions vous sont confirmées au moins 5 jours ouvrés avant la date d'intervention.

Interventions urgentes

Grâce au service d'astreinte de la SRA SAVAC, le prestataire peut répondre à vos demandes urgentes 24h/24 et 7j/7.

Il vous suffit de contacter le prestataire au :
n° d'astreinte : 06.88.82.30.31 (24h/24 et 7j/7).

Une fois l'intervention terminée, la SRA SAVAC se charge des démarches administratives.

LES TARIFS H.T.

N° Prix	Désignation	Unité	Intervention programmée	Intervention urgente
1	Vidange de tous les éléments de prétraitement (art. 3 du CCTP) Volume total à vidanger $\leq 3 \text{ m}^3$	Forfait	160.00 €	207.00 €
1-1	Plus-value à appliquer sur le prix N°1 pour volume vidangé $> 3 \text{ m}^3$	Mètre cube	48.00 €	48.00 €
1-2	Installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 m entre l'ouvrage et le lieu de stationnement de l'hydrocureur	Mètre linéaire	5.00 €	5.00 €
2	Vidange d'un bac à graisse seul (art. 4.1 du CCTP) Volume à vidanger $\leq 0.5 \text{ m}^3$	Forfait	119.00 €	153.00 €
2-1	Plus-value à appliquer sur le prix N°2 pour volume vidangé $> 0.5 \text{ m}^3$	Mètre cube	41.00 €	41.00 €
3	Entretien d'un poste de relevage seul (art. 4.3 du CCTP)	Forfait	119.00 €	153.00 €
4	Nettoyage du filtre décolloïdeur non intégré à la fosse (art. 4.5 du CCTP)	Forfait	119.00 €	153.00 €
5	Entretien des regards et des canalisations (art. 4.2 du CCTP)	Forfait	43.00 €	53.00 €
6	Curage lit filtrant vertical ou horizontal (art. 4.4 du CCTP)	Forfait	22.50 €	28.00 €
7	Dégagement de regards inaccessibles	Forfait	43.00 €	53.00 €
8	Déplacement sans intervention (usager absent, impossibilité d'intervenir...)	Forfait	53.00 €	66.00 €

Ce service est proposé à tous les usagers du service ayant un contrôle valide de leur installation et étant à jour de tous leurs paiements (redevances et pénalités éventuelles).